

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 21 avril 2011

CG 11/3^{ème}/BP-I-12

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

I – TRANSFORMATION D'EMPLOIS.

Deux adjoints d'animation ont été déclarés lauréats du concours d'animateur territorial.

Je vous propose de transformer ces deux emplois de catégorie C en deux emplois d'animateur territorial (catégorie B).

II – CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES.

Comme chaque année, notre assemblée doit se prononcer sur la création d'emplois temporaires, au sein de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne qui permettront d'assurer le fonctionnement des activités saisonnières pour l'été 2011, dans les conditions suivantes :

Fonctions	Nombre	Grade d'assimilation	Horaire hebdomadaire	Période prévue
Maître nageur piscine	3	Opérateur des activités physiques et sportives	35H	Du 15/06/11 au 15/09/11
Maître nageur piscine	1	Educateur des activités physiques et sportives	35H	Du 01/07/11 au 31/08/11
Animateur sportif	1	Opérateur des activités physiques et sportives	35H	Du 01/07/11 au 31/08/11

Fonctions	Nombre	Grade d'assimilation	Horaire hebdomadaire	Période prévue
Animateur sportif	1	Educateur territorial	35H	Du 01/05/11 au 30/09/11
Responsable camping	1	Adjoint administratif 2ème classe	35H	Du 15/06/11 au 15/09/11
Second de cuisine	1	Adjoint technique 2ème classe	35H	Du 01/05/11 au 31/08/11
Agent de cuisine	3	CUI - CAE en priorité ou CDD	17H30	Du 01/04/11 au 30/09/11
Agent d'entretien	2	CUI – CAE en priorité ou CDD	17H30	Du 01/04/11 au 30/09/11

Il est à préciser que le recrutement de ces personnels saisonniers tiendra compte, à la fois, des réservations des groupes et de l'accord de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en ce qui concerne le recrutement des salariés sous contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Le Conseil de Gestion, réuni le 12 février 2011, a émis un avis favorable à ces propositions.

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du Conseil de gestion réuni le 12 février 2011,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide la transformation de deux emplois d'adjoint d'animation (catégorie C) en deux emplois d'animateur territorial (catégorie B), tels que régis par le décret n°97-701 du 31 mai 1997 ;
- Décide la création des emplois temporaires suivants, selon les conditions ci-après, afin d'assurer le fonctionnement des activités saisonnières de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, pour l'été 2009 :

Fonctions	Nombre	Grade d'assimilation	Horaire hebdomadaire	Période prévue
Maître nageur piscine	3	Opérateur des activités physiques et sportives	35H	Du 15/06/11 au 15/09/11
Maître nageur piscine	1	Educateur des activités physiques et sportives	35H	Du 01/07/11 au 31/08/11
Animateur sportif	1	Opérateur des activités physiques et sportives	35H	Du 01/07/11 au 31/08/11
Animateur sportif	1	Educateur territorial	35H	Du 01/05/11 au 30/09/11
Responsable camping	1	Adjoint administratif 2ème classe	35H	Du 15/06/11 au 15/09/11
Second de cuisine	1	Adjoint technique 2ème classe	35H	Du 01/05/11 au 31/08/11
Agent de cuisine	3	CUI - CAE en priorité ou CDD	17H30	Du 01/04/11 au 30/09/11
Agent d'entretien	2	CUI – CAE en priorité ou CDD	17H30	Du 01/04/11 au 30/09/11

Adopté à l'unanimité.

Le Président,